

Séance du congrès du 21 décembre 2012  
Discussion sur la motion de censure  
Intervention de Léonard Sam  
sur le bilan du gouvernement Gomès

Mes chers collègues,

Le président du gouvernement a déclaré hier soir, lors du journal télévisé, que si l'on comparait le bilan de son gouvernement avec celui de Philippe Gomès, ce serait « *le jour et la nuit* ». Eh bien je suis d'accord avec lui sur ce point. Sauf qu'en l'occurrence, la nuit, c'est celle de son bilan...

Monsieur le président, contrairement au vôtre, le gouvernement Gomès était collégial. Il est le seul gouvernement dont le président a été élu à l'unanimité. Les secteurs d'animation et de contrôle ont été répartis dans le consensus. La déclaration de politique générale a été validée par l'ensemble des membres du gouvernement, ainsi que par les présidents de groupe du congrès auxquels elle avait été préalablement communiquée. D'ailleurs, Monsieur le président, lorsque vous avez prononcé votre propre déclaration de politique générale, ou ce qui en tenait lieu, vous avez repris à votre compte les engagements de votre prédécesseur. Enfin, à 5 exceptions près, la totalité des 4300 projets de loi du pays, délibérations, arrêtés et avis adoptés par le gouvernement Gomès l'ont été à l'unanimité.

Ce gouvernement a été renversé pour une raison totalement étrangère à son fonctionnement et à ses résultats. Et ce n'est pas un hasard si les trois membres de l'UC qui ont provoqué ce renversement ont reconnu publiquement qu'ils avaient été contraints de le faire, et qu'ils regrettaient à titre personnel cette décision qui mettait fin à un gouvernement dans lequel – je les cite – « *avait régné une réelle ambiance de travail toujours tournée vers l'intérêt des Calédoniens* » et où – je les cite toujours – « *la collégialité a fonctionné d'une manière plus satisfaisante que sous tous les gouvernements précédents* ». Enfin, Dewé Gorodey, qui a participé à tous les gouvernements depuis l'accord de Nouméa, a également indiqué à plusieurs reprises que le gouvernement où la collégialité avait été exercée de la manière la plus approfondie, était celui de Philippe Gomès. L'UC et le PALIKA sur la même longueur d'onde sur un sujet aussi important, cela méritait d'être souligné.

Je peux détailler certains des résultats les plus significatifs des 20 mois de gouvernement Gomès.

Concernant la mise en œuvre de l'accord de Nouméa, d'abord, trois lois du pays sur les transferts de compétence de l'enseignement et de la circulation aérienne ou maritime ont été votées à l'unanimité.

Le transfert de l'enseignement a été rendu possible grâce à la négociation, de haute lutte, de modalités financières très favorables au pays.

Les autres transferts ont considérablement avancé, grâce à la convention-cadre signée avec le premier ministre.

La loi du pays sur l'emploi local, attendue depuis la signature de l'accord de Nouméa, est devenue réalité le 27 juillet 2010.

Les signes identitaires du pays – devise, hymne et graphisme des billets de banque – ont été adoptés à l'unanimité.

La politique internationale du pays a pris une dimension inégalée, avec le 1<sup>er</sup> discours à l'ONU prononcé au nom du gouvernement collégial, l'accueil du comité de décolonisation de l'ONU, la présidence de l'association des PTOM européens, les rencontres bilatérales au plus haut niveau avec l'Australie et le Vanuatu, et la mise au point d'une convention pour former et installer des représentants du pays au sein des ambassades de France dans les pays de la zone.

En ce qui concerne les mesures à caractère économique et social, on peut citer l'accord cadre sur les bas-salaires, pour porter le SMG à 150 000 francs en 3 ans et revaloriser tous les salaires inférieurs à une fois et demie le SMG de 5% par an, en 2010, en 2011 et en 2012.

Des réglementations et incitations en faveur du dialogue social ont été mises en place, le conseil du dialogue social installé et le nombre de journées de travail perdues du fait de conflits sociaux a diminué de 40 % en 3 ans.

Le prêt à taux zéro a été instauré, au profit de 350 ménages par an. La réforme de l'aide au logement a permis une augmentation de 60% du nombre de familles bénéficiaires.

Des allocations viennent dorénavant aider les mamans qui en ont besoin, avant et après toute naissance.

Les familles de 46 000 enfants ont bénéficié d'une nouvelle allocation de rentrée scolaire.

Les « *marges arrière* » ont été interdites et les sanctions en cas d'« *abus de position dominante* » renforcées.

Des mesures financières ou fiscales ont permis la stabilité des prix de l'électricité et du gaz.

La procédure permettant la revalorisation de 2 à 13 francs du tarif de l'énergie du barrage de Yaté a été engagée, malgré l'opposition du RUMP.

La « *validation des acquis de l'expérience* » a été mise en place pour offrir aux salariés une nouvelle voie d'accès à la certification professionnelle.

Mais vous savez, au-delà du bilan que nous pouvons, les uns et les autres, mettre en avant, c'est le jugement du peuple calédonien qui compte. C'est lui qui est souverain, et il a clairement exprimé son point de vue les 10 et 17 juin derniers.

C'est pourquoi, mes chers collègues, nous sommes favorables à un changement de gouvernement.